

OR

PARLEMENT EUROPÉEN

1999



2004

12/3/01

Document de séance

12 mars 2001

B5-##/2001

B5-212/01

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée avec demande d'inscription à l'ordre du jour du débat sur des problèmes d'actualité, urgents et d'importance majeure

conformément à l'article 50, paragraphe 1, du règlement

par F. Wurtz, J.Miranda, M. Eriksson, L. Vinci, L. Manisco, K.Alyssandrakis, P. Frahm, **GUE**

sur l'accès aux médicaments pour les malades du sida dans le Tiers-monde

[Handwritten signature]
200 per odr

Résolution sur ◀▶

Le Parlement européen,

- rappelant ses précédentes résolutions sur le VIH/Sida et sur la politique du développement,
- A. considérant la gravité de la catastrophe humanitaire, sanitaire, démographique, économique et sociale que constitue l'épidémie du sida, notamment en Afrique,
- B. considérant que 5 % seulement des 34 millions de personnes porteuses du virus du sida dans le monde peuvent actuellement avoir accès à des traitements efficaces en raison de leur coût trop élevé
- C. considérant la très grande insuffisance de l'aide des pays industrialisés et des institutions internationales face à l'ampleur des besoins
- D. considérant l'absence ou l'insuffisance de coopération médicale et scientifique entre les pays qui disposent des outils thérapeutiques et ceux où les malades meurent, faute de pouvoir en disposer
- E. considérant la responsabilité des firmes pharmaceutiques qui disposent d'un monopole de fabrication et de commercialisation grâce aux accords TRIPS (Trade related aspects of intellectual property rights) sur la propriété intellectuelle
- F. choqué par les attaques judiciaires portées par de grandes firmes de la pharmacie mondiale, dont des firmes européennes, contre l'Afrique du Sud pour non respect de la législation sur la propriété intellectuelle.
- G. considérant que ces firmes ont réalisé des profits très importants ces dernières années
- H. considérant les poursuites engagées par les Etats-Unis devant l'OMC contre le Brésil qui a autorisé la production nationale de médicaments génériques
- 1. dénonce l'attitude des Etats-unis et des multinationales pharmaceutiques dont le seul objectif est d'augmenter leurs parts de marché et leurs profits sans aucun souci du sort des malades
- 2. apporte son total soutien aux initiatives pertinentes de l'Afrique du Sud et du Brésil qui cherchent à importer ou fabriquer des médicaments génériques moins chers pour permettre aux malades d'avoir accès aux médicaments efficaces
- 3. constate que l'autorisation de la production nationale de produits génériques au Brésil a permis de faire baisser le prix des médicaments de 70 %, de diviser de moitié le taux de mortalité et d'économiser 400 millions de dollars de dépenses de santé.

4. estime qu'à travers le procès contre l'Afrique du Sud c'est la question de l'accès aux soins de millions de malades dans les pays pauvres qui est posé.
5. estime que les initiatives de l'Afrique du Sud et du Brésil respectent les accords internationaux sur la propriété intellectuelle puisqu'ils prévoient que, " dans des situations d'urgence", des Etats peuvent autoriser la production et la distribution à moindre coût de médicaments protégés par des brevets.
6. souhaite que les impératifs de sécurité publique priment sur toute autre considération, notamment sur les objectifs de profit
7. demande donc au Conseil et aux gouvernements des Etats membres de prendre une initiative sur le plan international pour une modification des règles en vigueur concernant les brevets qui reconnaisse explicitement le principe "d'exception sanitaire" et permette de fournir aux pays pauvres des médicaments à prix réduit.
8. demande instamment :
 - l'application du principe « d'exception sanitaire » et, par conséquent, le retrait des plaintes contre l'Afrique du Sud
 - la négociation des accords TRIPS sur la propriété intellectuelle
 - la réduction sensible du prix des médicaments pour soigner le sida
 - la mise en place d'un Fonds mondial de solidarité cofinancé par les industries pharmaceutiques grâce aux profits importants qu'elles ont réalisés
9. demande aux Etats-unis d'abandonner leurs poursuites contre le Brésil devant l'OMC et de contribuer à la révision des règles commerciales internationales dans un sens plus profitable à la santé humaine
10. invite la Commission à suspendre les aides communautaires à la recherche et à l'investissement à toutes les firmes ou filiales européennes tant qu'elles ne retirent pas la plainte contre l'Afrique du Sud.
11. souligne la nécessité de renforcer les recherches pour la mise au point de vaccins.
12. charge sa présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et parlements des Etats membres, aux gouvernement et du congrès américains, aux secrétaires généraux de l'OUA et des Nations-Unis, ainsi qu'à l'Association des industries pharmaceutiques (PMA)